

Un « DOSSIER DE SYNTHÈSE » est constitué par le candidat à l'occasion des ses activités.

Ce dossier sera **évalué lors de la prestation orale** du candidat

Cette commission est composée d'un professeur chargé des enseignements professionnels, d'un professeur d'économie- gestion et d'un professionnel. Il est à noter que l'absence de ce dernier ne peut invalider l'évaluation.

L'évaluation comprend deux parties, **d'égale importance**, l'une dédiée à l'électrotechnique et l'autre à l'économie-gestion.

Cahier des chartes permettant la constitution du dossier

La rédaction des activités sera effectuée à l'issue de chaque PFMP de 8 semaines

Le dossier sera donc élaboré tout au long du cursus de formation.

Le dossier est présenté à **l'aide d'un logiciel de traitement de texte.**

Contenu du dossier

1 Compte rendu d'activités particulières :

A chacune des périodes de formation en entreprise, le candidat effectue un compte rendu d'une (ou de deux, si la période se déroule sur huit semaines) activité qu'il a pratiqué et qu'il juge « significative et re-présentative du métier ».

Quatre comptes rendus seront donc élaborés sur l'ensemble des périodes.

Ces comptes rendus se sont pas un simple descriptif des quatre activités effectuées,

mais une analyse du « pourquoi et du comment » celles-ci ont été vécues.

2. Étude de cas :

Celle-ci doit être d'un niveau de complexité correspondant au niveau bac pro.

L'étude de cas est un approfondissement d'une des quatre activités particulières.

Elle la complètera par l'apport de plusieurs éléments techniques et argumentaires.

Conçue sous la forme d'une problématique à résoudre, elle a pour finalité d'élaborer un plan d'action et une solution argumentée concernant la construction électrique ou une modification ou une maintenance de type curatif d'un ouvrage.

Il s'agit de :

dégager les points essentiels d'une situation, présenter et argumenter une solution, parmi plusieurs, (fonctionnement attendu, gestion de production, hygiène et sécurité, management, gestion des coûts et de la clientèle, etc.).

Proposition de composition du dossier de synthèse

On limitera ce document à environ 40 pages maxi, annexes comprises :

1 page de garde pour la présentation ;

1 page de sommaire ;

2 pages pour la présentation de l'entreprise ;

4 à 6 pages (élaborées tout au long de la formation) pour chaque activité et

10 à 12 pages pour l'étude de cas :

- contexte ;
- activité réalisée, tâches ;
- techniques utilisées ;
- équipements, matériels, maintenance ;
- gestion des problèmes, gestion de la qualité, gestion économique ;
- acquis professionnels perçus ;
- implication personnelle, place au sein de l'entreprise ;

1 à 2 pages sur la gestion de l'hygiène, de la prévention et de sécurité au poste de travail

1 Page de conclusion et de remerciements

ÉVALUATION DE L'ORAL DE PRÉSENTATION
ET DE
L'ENTRETIEN SUR LE DOSSIER DE SYNTHÈSE

L'évaluation comporte une présentation orale du candidat relative aux travaux consignés dans le dossier de synthèse suivie d'un entretien avec la commission d'évaluateurs. Cette commission est composée d'un professeur chargé des enseignements professionnels, d'un professeur d'économie-gestion et d'un professionnel. Il est à noter que la présence de ce dernier n'est pas obligatoire.

L'évaluation et la note qui comprend deux parties, **d'égale importance**, une dédiée à l'électrotechnique et l'autre à l'économie-gestion.

1. Présentation orale du candidat

Lors de cette présentation sous forme d'exposé, le candidat pourra utiliser des **moyens audio visuels** existant dans l'établissement

Ces outils et techniques de communication servant de support à l'oral du candidat doivent cependant être exploités de façon rationnelle

2. Entretien avec le candidat

L'entretien a pour objectif de renseigner les examinateurs sur certains points jugés importants ou à approfondir.

Cet échange permet de vérifier la capacité du candidat à argumenter et justifier les actions entreprises dans le milieu professionnel.

Son action personnelle doit être clairement définie, les réponses aux objections des examinateurs maîtrisées et contrôlées.

Son aptitude au dialogue doit être révélée.

3. Consignes et recommandations

L'évaluation porte principalement sur l'aptitude du candidat à présenter sous forme synthétique le contenu de son dossier.

Présentation orale :

- respecter la durée de la présentation qui ne peut excéder **10 minutes** pour les candidats
- le candidat ne sera pas interrompu pendant la durée de sa présentation ;
- le candidat aura à disposition les supports de communication utilisés dans l'établissement .

Entretien :

- respecter la durée de l'entretien qui ne peut excéder **10 minutes**
- les questions sont liées aux activités particulières abordées par le candidat dans son dossier ,
- le candidat doit bien maîtriser bien le contenu de son dossier
(dossier constitué par lui-même et non par une tierce personne) ;